

- LEGENDE**
- DONNEES GENERALES**
- perimetre du secteur du village
 - parcelaire
 - no de parcelle
- ZONES D'AFFECTATION**
- zone de centre
 - zone de centre à prescriptions spéciales
 - zone d'installations (para-)publiques
 - zone mixte d'installations (para-)publiques et d'activités artisanales
 - zone mixte d'installations (para-)publiques et d'activités artisanales à prescriptions spéciales
 - zone de verdure
 - zone agricole
 - zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
 - espace réservé aux eaux (ERE)
 - aire forestière (indicatif)
 - aire forestière selon constatation de nature du 5 septembre 2008
- AIRES**
- aire de verger
 - aire de jardin
 - aire de cour et de dégagement
 - aire d'acces
 - aire de construction
- DONNEES RELATIVES AU BÂTI**
- no du bâtiment
 - bâtiment existant à conserver
 - monument d'importance régionale (selon recensement architectural, note 2)
 - bâtiment intéressant au niveau local (selon recensement architectural, note 3)
 - bâtiment bien intégré (selon recensement architectural, note 4)
 - bâtiment existant
 - bâtiment sous-sol existant
 - bâtiment à démolir obligatoirement en cas de nouvelle construction
 - surface de plancher déterminante (SPd)
 - mur ou murlet à conserver
 - raison périmètre à renforcer
- PERIMETRES REGIS PAR LE PLAN D'AFFECTATION CANTONAL N°284 (PAC VENOGÉ)**
- périmètre 1 (cours d'eau le Veyron)
 - périmètre 2
 - périmètre 3
- AIRES DE DANGERS NATURELS**
- aire d'intervention, exposée à un danger de forte intensité
 - aire de réglementation, exposée à un danger d'intensité moyenne ou faible
- LIMITES DES CONSTRUCTIONS**
- existantes
 - abrogées
 - nouvelles
- RECENSEMENT ARCHITECTURAL**
- monument d'intérêt régional (note 2) / objet d'intérêt local (note 3) / objet bien intégré (note 4)
 - bâtiment remarquable (note 2) / intéressant (note 3) / bien intégré (note 4)



COMMUNE DE LA CHAUX
PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR DU VILLAGE
 COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 526'000, 163'100 **ECHELLE 1/1000**

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS LA SEANCE DU
 LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU AU
 LA SYNDIQUE : LA SECRETAIRE :

ADOpte PAR LE CONSEIL GENERAL DANS LA SEANCE DU
 LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE DEPARTEMENT
 Lausanne, le
 LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

MISE EN VIGUEUR, LE
 MIDarchitecture sàrl
 Rue St-Germain 28 B
 CH 1030 Bussigny-près-Lausanne
 T. +41 22 732 04 32
 info@midarchitecture.ch

mai 2016
 Amendement du 30.01.2017

Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 29 février 2016 fournies par le bureau
 COURDESSE & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres SA, 1304 Cossonay
 Authentie le Signature
 (DT 5474-009)

